



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024

PV N. 2

PRÉSIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRÉSENTS :

MME CYNTHIA SCHRECK

MM. FRACHET OLIVIER - PATRICE LAMOTHE - COUTURAUD CORENTIN -
DUFOSSET ALEXANDRE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail son adversaire et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U17 :

U17 DI :

POULE A :

Match N°52117.1 Entre Limoges Lafarge JS 2 et SC Verneuil 1 du 07/09/24:

Reporté cause d'arrêt municipal se jouera le **09/11/24 à 15H.**

POULE B :

Match N°52141.1 Entre US Couzeix-Chaplat et US Saint Léonard du 07/09/24:

Reporté cause d'arrêt municipal se jouera le **09/11/24 à 15H.**

Match N°52146.1 Entre Limoges Bastide US et Groupement Panazol Vigenal du 07/09/24:

Conformément au mail de Limoges Bastide du **07/09/24** annonçant son forfait pour ce match.

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Limoges Bastide **0 but / -1 point** Groupement Panazol Vigenal **3but / 3 Points**

Le club de Limoges Bastide sera débité de la somme de **30 €** pour premier forfait

U17 D2:

POULE B:

Match N°51835.1 Entre US Beaune Les Mines 2 et JA Isle 3 du 07/09/24:

Reporté cause d'arrêt municipal se jouera le **09/11/24 à 15H.**

Match N°51835.2 Entre JA Isle 3 et US Beaune les Mines 2 du 18/01/25:

En accord avec les deux clubs,

La rencontre initialement prévue à Beaune les Mines se jouera à Isle .

COUPE U17:

Le tirage du 1er tour sera effectué le **02/10/2024** lors de la réunion de la commission.



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U15 :

U15 D1:

Match N°51792.1 Entre SC Verneuil 1 et Boisseuil 87 FC 1 du 07/09/24:

Reporté cause d'arrêté municipal se jouera le **09/11/24 à 15H.**

U15 D2:

POULE A:

Match N°52060.1 Entre Limoges ASPTT et US Couzeix-Chartelat du 07/09/24:

Reporté cause d'arrêté municipal se jouera le **09/11/24 à 15H**

POULE B:

SC Verneuil/Vienne 3:

La commission prend note du mail du **04/09/24** et déclare l'équipe de SC Verneuil /Vienne 3 **Forfait Général** comme indiqué dans son mail .

Le club de SC Verneuil/Vienne sera débité de la somme de **85 €** pour forfait après parution du calendrier.

AS Saint Just le Martel 2:

La commission a pris connaissance de la demande du club de AS Saint Just Le Martel de s'engager dès maintenant dans le championnat . La commission des Jeunes accorde l'inscription du club, décision validé par le Président du district de la Haute-Vienne .

Le club de AS Saint Just le Martel remplacera dans le calendrier le club de SC Verneuil 3 à partir du Samedi 21 septembre .

Le club de AS Saint Just Le Martel sera débité de la somme de **55 €** pour engagement hors délai.

Match N°51994.1 Entre AS Saint Just Le Martel et Fun 87 :

Le match de la 1^{ère} journée se jouera le **19/10/24.**

Match N°520001.1 Entre GJ EFPN et AS Saint just Le Martel

Le match de la 2^{ème} journée se jouera le **09/11/24.**

Match N°51993.1 Entre F.C.P.N et ASA Bosmie Charoux du 07/09/24

Reporté cause d'arrêté municipal se jouera le **09/11/24 à 15H.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Match N°51992.1 Entre Limoges AF et GJ EFPN du 07/09/24

Vu le mail de Limoges AF du **05/09/24** demandant le report du match faute de joueurs et du refus de la commission de ce dit report par mail au club du LAF le même jour.

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Limoges AF 0 but / -1 Point GJ EFPN 3 buts / 3 Points

Le club du LAF sera débité de la somme de **30 €** pour son premier forfait.

Match N°51996.1 Entre Ent USF/SCS/FCCO et Rochechouart OC du 07/09/24

Vu le mail de Rochechouart du **05/09/24** annonçant son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Ent USF/SCS/FCCO 3 buts / 3 Points OC Rochechouart 0 but / -1 point

Le club de Rochechouart OC sera débité de la somme de **30 €** pour son premier forfait.

U15 A 8:

La commission des jeunes prolonge les inscriptions jusqu'au **30/09/24**

FUTSAL:

Les clubs voulant s'inscrire au Challenge Futsal, les inscriptions sont à faire via footclubs jusqu'au **10/10/24**

Limite d'1 équipe futsal pour 1 équipe à 11.

COUPE U15:

Le tirage du 1er tour sera effectué le **02/10/2024** lors de la réunion de la commission.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M DUFOSSET ALEXANDRE